

Procès-verbal de la réunion statutaire de l'assemblée générale tenue le 30 octobre 2001 au siège social de l'Université du Québec (AG-005)

Sont présents :

Du comité exécutif :

Raymond Desjardins (APRÈS L'UQAM)
J. Claude Lainesse (APR-UQTR)
Jean-Paul Paquet (ARUQAC)

Des associations affiliées :

Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTéluq)
Russel Leduc

Association des retraités de l'UQAH (ARUQAH)
Pauline Roy, Marc-Aurèle Vincent

Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM)
Nathalie Langevin, Roch Meynard, Jean-Robert Vanasse

Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS L'UQAM)
Thérèse Leduc, Rose-Anne Pelletier

Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR)
Lise Hins, Bertrand Lepage, Jean-Yves Thériault

Association des professeurs retraités de l'UQTR (APR-UQTR)
Renée Laflamme, Michel Poisson

Association des retraités de l'UQTR (ARUQTR)
Claude Charette, Renald Cloutier, Claude Vézina

Association des retraités de l'UQ (ARUQSS)
Pierre Dionne, Gilles Lachance

Des autres groupes de retraités :

ÉNAP : Michel Bellavance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2000 (AG-00-3)
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 27 février 2001 (AG-01-4)
5. Rapport annuel 2000-2001
6. États financiers 2000-2001
7. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2001-2002
8. Perception de la cotisation
9. Examen des livres comptables 2001-2002
10. Alliance des associations de retraités
11. Démission de deux administrateurs
12. Modifications aux Statuts et règlements généraux
13. Élection des membres du comité exécutif
14. Plan d'action 2001-2002
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Après avoir déclaré la réunion ouverte, le président souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter individuellement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Thérèse Leduc, appuyée par Renald Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît à la page 2.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2000 (AG-00-3)

L'absence motivée de J.Claude Lainesse est ajoutée au procès-verbal. Une coquille est corrigée à la page 14.

Il est proposé par Michel Poisson, appuyé par Rose-Anne Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal AG-00-3 tel que présenté et corrigé en séance.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 février 2001 (AG-01-4)

Il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Claude Lainesse et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal AG-01-4 tel que présenté.

5. Rapport annuel 2000-2001

Le président fait la lecture du rapport annuel 2000-2001 et ajoute ses commentaires. La présentation donne lieu à quelques questions d'information. Il fait également part des résultats de la rencontre de la veille avec les porte-parole patronal et syndical. Le président accepte d'ajouter au rapport annuel les informations transmises en assemblée suite à cette réunion.

Résolution AG-01-5-44

Rapport annuel 2000-2001

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;
- attendu les dispositions de l'article 5.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du comité exécutif;
- attendu le rapport annuel 2000-2001 déposé à la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale du 30 octobre 2001 ;
- attendu la présentation de ce rapport par le président de la Fédération;
- attendu la recommandation du comité exécutif (résolution CE-01-18-41) :
- il est proposé par Jean-Robert Vanasse, appuyé par Russel Leduc et adopté à l'unanimité :

d'adopter le rapport annuel 2000-2001 tel que déposé et augmenté des informations additionnelles communiquées séance tenante (voir annexe).

Résolution AG-01-5-45

Diffusion du rapport annuel 2000-2001/11/01

Il est proposé par Bertrand Lepage, appuyé de Renald Cloutier et adopté à l'unanimité :

que le rapport annuel 2000-2001 soit envoyé par le président aux chefs d'établissements de l'Université du Québec.

6. États financiers 2000-2001

Après présentation par le vice-président à la trésorerie du bilan et du rapport de l'examineur, l'assemblée adopte les états financiers.

Résolution AG-01-5-46

États financiers du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2001

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 i) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;
- attendu les états financiers déposés à la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale du 30 octobre 2001;
- attendu le rapport du vérificateur nommé à cette fin lors de l'assemblée générale le 23 novembre 2000 et déposé à la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale du 30 octobre 2001;
- attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-17-37**) :
- il est proposé par Bertrand Lepage, appuyé par Pierre Dionne et adopté à l'unanimité :
- d'adopter les états financiers pour la période allant du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2001 tels que présentés et vérifiés.** (Voir : annexe 3)

7. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2001-2002

Résolution AG-01-5-47

Prévisions budgétaires 2001-2002

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 g) des nouveaux Statuts et règlements généraux adoptés ci-devant, précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;
- attendu les dispositions de l'article 4.1 b) des dits nouveaux Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du comité exécutif;
- attendu les dispositions des articles 6.1 et 6.2 desdits nouveaux Statuts et règlements généraux;
- attendu le nombre d'associations affiliées à la Fédération et le nombre de membres en règle de chacune d'elle;
- attendu la résolution AG 00-3-34, adoptée le 23 novembre 2000, fixant la cotisation à la Fédération pour l'année 2001-2002 à 4\$ par membre en règle de chaque association affiliée;
- attendu la lettre en date du 14 septembre 2001 de monsieur Jacques Plamondon, vice-président à l'administration de l'Université du Québec, annonçant l'intention d'accorder à la Fédération une aide financière de 3000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 août 2002;

- attendu les prévisions budgétaires 2001-2002 déposées à la réunion statutaire annuelle de l'assemblée générale du 30 octobre 2001;
 - attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-17-38**) :
- il est proposé par Claude Vézina, appuyé par Lise Hins et adopté à l'unanimité :
- d'adopter les prévisions budgétaires 2000-2001 telles que présentées.** (Voir annexe)

8. Perception de la cotisation

Résolution AG-01-5-48

Perception de la cotisation

- Attendu que la cotisation à la Fédération est fixée selon le nombre de membres en règle de chaque association affiliée;
 - attendu que la définition de membre en règle varie d'une association à l'autre;
 - attendu que certaines associations considèrent les conjoints comme des membres réguliers cotisants;
 - attendu que certaines associations considèrent les préretraités cotisants comme des membres réguliers cotisants;
 - attendu l'importance pour la Fédération de connaître le nombre exact de retraités de l'Université du Québec qu'elle représente par rapport au nombre total de retraités;
 - attendu qu'il apparaît important, par souci d'équité, que chacune des associations soit cotisée selon les mêmes bases;
 - attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-18-42**) :
- il est proposé par Bertrand Lepage, appuyé par Thérèse Leduc et adopté à l'unanimité :
- que la cotisation des associations soit fixée selon le nombre de membres qui sont des retraités de l'établissement d'origine.**

9. Examen des livres comptables

Résolution AG-01-5-49

Examen des livres comptables

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 i) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;
- Attendu les dispositions de l'article 7.5 des dits Statuts et règlements généraux à propos de l'examen des livres comptables et états financiers de la Fédération;
- Attendu que monsieur Paul-André Hardy, directeur des finances à l'UQTR, a accepté

d'effectuer bénévolement l'examen des livres comptables et états financiers de la Fédération pour la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002 :

il est proposé par Claude Lainesse, appuyé par Jean-Robert Vanasse et adopté à l'unanimité :

de désigner monsieur Paul-André Hardy, directeur des finances à l'UQTR, pour effectuer l'examen des livres comptables et états financiers de la Fédération pour l'année 2001-2002.

10. Alliance des associations de retraités

Résolution AG-01-5-50

Alliance des associations de retraités

Attendu les dispositions de l'article 3.1 k) des Statuts et règlements généraux de la Fédération;

attendu les objectifs de l'Alliance des associations de retraités prestataires des régimes complémentaires de retraite du Québec;

attendu l'intérêt pour notre fédération de participer à ce regroupement;

attendu la résolution AG-00-3-38 adoptée le 23 novembre 2000 par l'assemblée générale;

attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-17-39**) :

il est proposé par Renald Cloutier, appuyé par Roch Meynard et adopté à l'unanimité :

que la Fédération des retraités de l'Université du Québec maintienne son adhésion à l'Alliance des associations de retraités prestataires des régimes complémentaires de retraite du Québec et verse la cotisation requise.

11. Démission de deux administrateurs

Le président prend d'abord la parole pour informer l'assemblée que sa démission est due à des raisons strictement personnelles. Il est cependant d'avis que la venue d'un autre président, avec une approche différente dans la défense des dossiers, pourrait être bénéfique pour la Fédération. Il tient à assurer l'assemblée que la démission simultanée de deux administrateurs est un pur hasard et qu'il n'existe aucun malaise au sein de l'exécutif de la FRUQ.

À son tour, le vice-président au secrétariat invoque des raisons personnelles pour sa démission. Il confirme qu'il n'y a aucun malaise au sein de l'exécutif de la FRUQ.

12. Modification aux Statuts et règlements généraux

Le président fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées pour susciter des candidatures aux postes de l'exécutif qui deviennent vacants.

Résolution AG 01-5-51

Modifications aux statuts

Attendu les dispositions de l'article 4.2 des Statuts et règlements généraux déterminant les règles d'éligibilité aux postes d'administrateur de la Fédération;

attendu que le « recrutement » pour combler les postes vacants au comité exécutif apparaît plutôt difficile;

attendu l'avis de motion transmis aux associations affiliées conformément aux dispositions de l'article 3.5 des Statuts et règlements généraux;

attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-18-41**) :

il est proposé par Bertrand Lepage, appuyé par Thérèse Leduc et adopté à l'unanimité :

que l'article 4.2 des Statuts et règlements généraux se lise dorénavant comme suit :

Seuls les membres de l'assemblée générale sont éligibles.

Les trois administrateurs doivent provenir d'associations affiliées différentes, et préférablement d'établissements différents du réseau de l'Université, incluant la Corporation centrale.

Malgré l'alinéa précédent, s'il n'y a pas de candidats provenant d'associations différentes aux postes de comité exécutif, deux des trois administrateurs pourraient provenir d'une même association affiliée.

13. Élection des membres du comité exécutif

Le président informe l'assemblée qu'en plus des deux postes de l'exécutif devenus vacants suite à la démission du président et du vice-président au secrétariat, le mandat du vice-président à la trésorerie se termine avec la présente réunion de l'assemblée générale. Dans le but de faciliter les échanges et les discussions, le président propose que l'assemblée générale se transforme en comité plénier.

Au retour du comité plénier, Renald Cloutier, appuyé par Rose-Anne Pelletier, propose Raymond Desjardins comme président d'élection, ce qui est accepté à l'unanimité. Pauline Roy, appuyée par Bertrand Lepage propose Jean-Paul Paquet comme secrétaire d'élection, ce qui est accepté à l'unanimité.

Poste de président

(pour une durée d'un an, pour terminer le mandat du président démissionnaire)

Renald Cloutier, appuyé par Nathalie Langevin, propose Thérèse Leduc.

Claude Lainesse, appuyé par Pierre Dionne, propose Michel Poisson.

Michel Poisson et Thérèse Leduc n'acceptent pas l'invitation du président d'élection à se présenter à la présidence.

Résolution AG 01-5-52

Élection à la présidence

Sur proposition de Rose-Anne Pelletier, appuyée par Pauline Roy, **Roch Meynard** accepte de se présenter au poste de **président**. Il est élu à l'unanimité.

Poste de vice-président à la trésorerie (mandat de 2 ans)

Résolution AG 01-5-53

Élection à la vice-présidence à la trésorerie

Pierre Dionne, appuyé par Bertrand Lepage, propose **Claude Lainesse**. Celui-ci accepte de se présenter au poste de **vice-président à la trésorerie**, mais pour une période maximale d'une année. Il est élu à l'unanimité.

Poste de vice-président au secrétariat

(pour une durée d'un an, pour terminer le mandat du vice-président au secrétariat, démissionnaire)

Renald Cloutier, appuyé par Jean-Robert Vanasse, propose Michel Poisson

Rose-Anne Pelletier, appuyée de Marc-Aurèle Vincent, propose Thérèse Leduc.

Claude Lainesse, appuyé par Thérèse Leduc, propose Bertrand Lepage.

Bertrand Lepage et Thérèse Leduc n'acceptent pas l'invitation du président d'élection à se présenter au poste de vice président au secrétariat.

Résolution AG 01-5-54

Élection à la vice-présidence au secrétariat

Michel Poisson accepte de se présenter au poste de **vice-président au secrétariat** et est élu à l'unanimité.

Claude Vézina soumet une motion de félicitation à l'endroit des officiers sortants et plus particulièrement à l'endroit du président, qui œuvre à la Fédération depuis ses débuts. La motion est appuyée à l'unanimité.

14. Plan d'action 2001-2002

Le président présente brièvement le plan d'action pour l'année 2001-2002.

Résolution AG-01-5-55

Plan d'action 2001-2002

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 a) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale ;
- attendu les dispositions de l'article 4.1 b) desdits Statuts et règlements généraux précisant les pouvoirs du comité exécutif ;
- attendu le plan d'action 2001-2002 ;
- attendu que ce plan d'action pourra être complété par le comité exécutif ;
- attendu la recommandation du comité exécutif (**résolution CE-01-17-40**) :

il est proposé par Claude Lainesse, appuyé par Jean-Robert Vanasse et adopté à l'unanimité :

d'adopter le plan d'action de l'année 2001-2002 tel que modifié en assemblée en ajoutant après le point 2 « Indexation de l'assurance-vie » (annexe);

que les priorités de la Fédération pour l'année 2001-2002 correspondent à l'ordre des dossiers présentés au dit plan d'action.

15. Varia

Se référant au courriel de Lisette Savoie, secrétaire du CRAC, à Jean-Robert Vanasse, représentant du personnel retraité au CRAC, Lise Hins demande des explications sur les médicaments de 3e type. Elle signale que certains médicaments dits « de confort » dans certains cas peuvent être des médicaments curatifs dans d'autres cas.

Jean-Robert Vanasse signale que la consultation porte sur la possibilité d'inclure dans le régime d'assurance accident-maladie de l'UQ les médicaments de 3e type, i.e. qui ne peuvent être obtenus que sur ordonnance, mais qui ne figurent pas sur la liste de médicaments de la RAMQ. La recommandation vise à implanter un maximum de 500 \$ de frais admissibles par médicament, par personne et par année civile.

16. Levée de l'assemblée

D'un commun accord, l'assemblée est levée à 15 h 10.

Le président,
Raymond Desjardins

Le secrétaire,
Jean-Paul Paquet